

Paris, le 1^{er} février 2022

Convocation à l'attention des membres titulaires du Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP)

Le Comité unique de l'Etablissement public (CUEP), régulièrement réuni le 31 janvier 2022, s'est prononcé, conformément à son ordre du jour, sur le « projet d'avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations » (point 7).

Ce projet ayant recueilli, dans ce cadre, un vote défavorable unanime, et conformément à l'article 48 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, et à l'article 9 du règlement intérieur, ce projet fera l'objet d'un réexamen lors d'une nouvelle réunion du CUEP, qui se tiendra le **mercredi 9 février 2022**, de **14h30 à 16h**, en conférence Microsoft Teams, sur l'ordre du jour suivant :

Point 1 : Désignation du secrétaire adjoint de séance.

Point de consultation :

Point 2 : *Direction des ressources humaines* : projet d'avenant au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations.

Le Directeur des relations sociales



Jean-Marie FOUCAULT